



Article 88.2 des Règlements Généraux FFHB

Responsabilité de la salle et de l'espace de compétition

Le club désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de la salle et de l'espace de compétition ». Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif). À défaut, le club est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est précisé dans le Guide financier.

88.2.1 ——— Le responsable de la salle et de l'espace de compétition a notamment la charge de rappeler aux responsables d'équipes et aux juges-arbitres l'éventuelle interdiction de l'usage de colles et résines non lavables à l'eau (voir article 88.2.2 ci-dessous) ou de l'interdiction de toutes colles et résines.

88.2.2 ——— Dans les compétitions nationales, cette personne doit disposer d'une place réservée à proximité de la table de marque, place identifiée par la fonction qu'il exerce. Le détail de ses missions figure dans le « Guide des compétitions ».

Fiche de Poste Ligue Centre-Val de Loire de HandBall

Son statut :

- Il est membre licencié FFHB du club d'accueil,
- Il s'inscrit sur la feuille de match et assume ainsi une fonction d'officiel,
- Il est majeur et identifiable par un brassard ou une chasuble avec inscription distincte. Il n'assume que cette fonction,
- Il est le garant d'une bonne ambiance sur et hors du terrain.

Ses Missions :

La mission essentielle du RSEC consiste à mettre en place un dispositif global permettant de garantir le bon déroulement d'une rencontre au sein de l'installation sportive, aire de jeux et extérieurs.

Il est donc préconisé que le responsable de salle soit positionné entre l'aire de jeu et l'espace public (Tribunes).

- Assurer l'adéquation des équipements en relation avec les exigences de la compétition considérée au bénéfice des acteurs,
- Accueillir et accompagner le délégué, les officiels et les arbitres depuis leurs arrivées jusqu'à leurs départs de l'enceinte sportive (à leur demande jusqu'aux véhicules),
- Organiser le séjour des équipes au sein de l'enceinte sportive,
- Garantir la sécurité de l'aire de jeu par une présence constante à proximité,
- Garantir la sécurité de ces mêmes acteurs pendant la durée de la rencontre et des périodes adjacentes,
- Il est chargé de l'ordre dans les tribunes, autour du terrain et dans les voies d'accès aux vestiaires,
- Sur demande des arbitres ou des officiels, il se charge de faire régner l'ordre dans la salle et peut être amené à demander de sortir aux perturbateurs,
- Il est le facilitateur du bien vivre dans la salle,

Avant la rencontre

- Il s'équipe de son brassard officiel et se présente aux arbitres et aux officiels,
- Il s'assure du respect du règlement en matière d'utilisation de colle ou résine,

Pendant la rencontre

- Il est dans la salle pendant toute la durée de la rencontre et il est à l'écoute des réclamations, des mécontentements éventuels des managers, du public...
- En cas de comportement excessif, il intervient avec diplomatie auprès de la ou des personnes. Il les amène à garder leur calme et à relativiser,
- Il n'hésite pas à intervenir auprès des supporters si ceux-ci dépassent les limites admissibles,
- Il n'attend pas que l'arbitre demande une intervention (public virulent, déplacement autour de l'air de jeu...),
- Il peut demander l'interruption du match à l'arbitre en cas de mise en danger des acteurs du match, en cas de propos : Raciste, xénophobe ou discriminatoire...

A la fin de la rencontre

Il se tient près de la table officielle, des vestiaires ou de tout lieu de la salle qui pourrait nécessiter sa présence

Il peut sur demande des officiels les accompagner jusqu'à leur véhicule.

En cas d'incident sérieux :

- Il prend toute mesure utile et en rend compte par un rapport écrit sous 48 heures à la commission de discipline de la ligue,
- Il peut à tout moment faire appel aux forces de l'ordre.

Après la rencontre

Il peut être interrogé par la commission de discipline ou tout autre instance pour témoigner d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre.

Durant une pandémie

- Il prend toute mesure utile pour se protéger, il fait respecter les prescriptions politiques et/ou fédérales dans la salle,
- Il peut durant la forte limitation du nombre de spectateurs occuper aussi la fonction de référent pandémie

Document à disposer sur la table officielle, pour information au RSEC